

# CHARTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (RÔLE ET RESPONSABILITÉS)



## Rôle

C'est au conseil d'administration qu'appartiennent le plein contrôle et la gestion des affaires, des actifs et des politiques de la Fédération de golf du Québec (« Golf Québec »). Il vise à ce que Golf Québec puisse créer de la valeur à long terme pour ses membres en réalisant ses orientations stratégiques et en assumant une supervision appropriée sur l'ensemble des activités.

Le rôle du conseil d'administration est ainsi d'assurer le succès et la pérennité de Golf Québec par son attention en matière de gouvernance, de supervision financière et de ressources humaines. Pour assurer un bon fonctionnement, le conseil d'administration délègue à la direction générale la partie de ses responsabilités qu'il juge appropriée.

## Responsabilités

- Joue un rôle de supervision en étant le gardien de la conformité aux lois, aux règlements, au *Code de gouvernance* et aux politiques :
  - Se dote de politiques et de saines pratiques de gouvernance pour assurer le comportement éthique de l'organisation;
  - Veille à l'intégrité et à la fiabilité des informations financières, veille au respect des budgets approuvés, à la qualité de l'audit et au respect des recommandations de l'auditeur;
  - Assure la préparation et la mise à jour d'un plan de gestion des risques et veille à l'efficacité de ses contrôles internes.
- Adopte les orientations stratégiques, les programmes et les services ainsi que le plan d'action stratégique annuel en lien avec la mission, la vision et les valeurs de Golf Québec et voit au suivi de leur mise en œuvre;
- Établit des indicateurs de performance organisationnels et en fait le suivi périodique;
- Embauche la direction générale et en évalue annuellement le rendement;
- Établit les politiques appropriées en matière de gestion des ressources humaines;
- Adopte annuellement les prévisions budgétaires et les états financiers annuels préparés par la direction générale et vérifiés par l'auditeur indépendant;
- S'assure de l'efficacité et de l'intégrité des processus d'encadrement des responsabilités déléguées à la direction générale et aux comités du conseil d'administration;
- Joue un rôle de conseiller en adoptant une attitude de recherche d'information pour bien comprendre les affaires de Golf Québec et la gouverner sans pour autant en gérer les opérations.